➪ *Consultation de cette note mensuelle sur le site internet UNSA FERROVIAIRE, rubriques = NOS INFOS : "OBSERVATOIRE PRIX ET PENSIONS".*

U.F.R. CENTRAUX REDACTEUR : REMY-CHARLES DOSSIN

INDICES D'EVOLUTION NIVEAU PENSION ET PRIX INSEE (I.P.C) EN EUROS

ANNEE	INSEE (I.P.C.) Moyenne *En glissement annuel* (m/m-12) et corrigée (Hors tabac)	PRIX INSEE EN EUROS PRIX *COURANTS* (1)	TOTAL PENSIONS SNCF ET RG	PENSIONS EN EUROS PRIX *COURANTS* (1)	PENSIONS EN EUROS PRIX *CONSTANTS* (2)
2008	%	*100*	NIVEAU %	*100*	*100*
2009	*0,8*	100,80	0,7	100,70	99,90
2010	*1,5*	102,31	0,9	101,61	99,31
2011	*2,4*	104,77	2,1	103,74	99,02
2012	1,9	106,74	2,1	105,92	99,23
2013	0,7	107,53	1,3	107,30	99,78
2014	0,4	107,99	0,0	107,30	99,36
2015	0,1	108,10	0,1	107,40	99,36
2016	0,2	108,30	0,0	107,40	99,17
2017	1,0	109,39	0,8	108,26	98,97
2018	1,6	111,15	0,0	108,26	97,40
2019	0,9	112,18	0,3	108,59	96,80
2020	0,2	112,40	0,3	108,91	96,89
2021	1,6	114,15	0,4	109,35	95,80
2022	5,3	120,23	3,1	112,74	93,77
2023	4,8	126,04	4,8	118,15	93,74
2024	1,9	128,38	5,3	124,41	96,91
2025	0,9	129,51	2,2	127,15	98,17
2026	1,8	131,87	0,9	128,29	97,29

I.N.S.E.E I.P.C., hors tabac. *RG = Régime général. P = Prévision.*

INDICATEURS CLES (INSEE)

CROISSANCE ECONOMIQUE :

Année 2025 : +0,9%, P2026: +0,3%.
2024: +1,1%,2023: +1,1%,2022:+2,5%.
Déficit public 2025 : -152,5 Md€

INFLATION (I.P.C) global :

2024: +2%, 2025: +0,8%, P2026 +3,4%.

Hors tabacs : 2025: +0,9%, 2026: +1,8%.

CONSOMMATIONS DES MENAGES EN BIENS: 2025:+0,4%, 2026: +0,3%

2024: +0,9%, 2023: +0,9%, 2022 : +2,1%,
Epargne réglementée 2025 : 953 Md€
Epargne financière 2025 : 6.596 Md€
Dont assurances vie : 2106 Md€
Patrimoine total des ménages 14.953 Md€
Dont pour les plus de 65 ans : 9000 Md€
Patrimoine éco. global France: 19.559 Md€

REVALORISATION DES RETRAITES :

Moyenne annuelle 2023: +4,8%
➪ 2024 : Au 1er janvier +5,3%
➪ 2025 : Au 1er janvier +2,2%

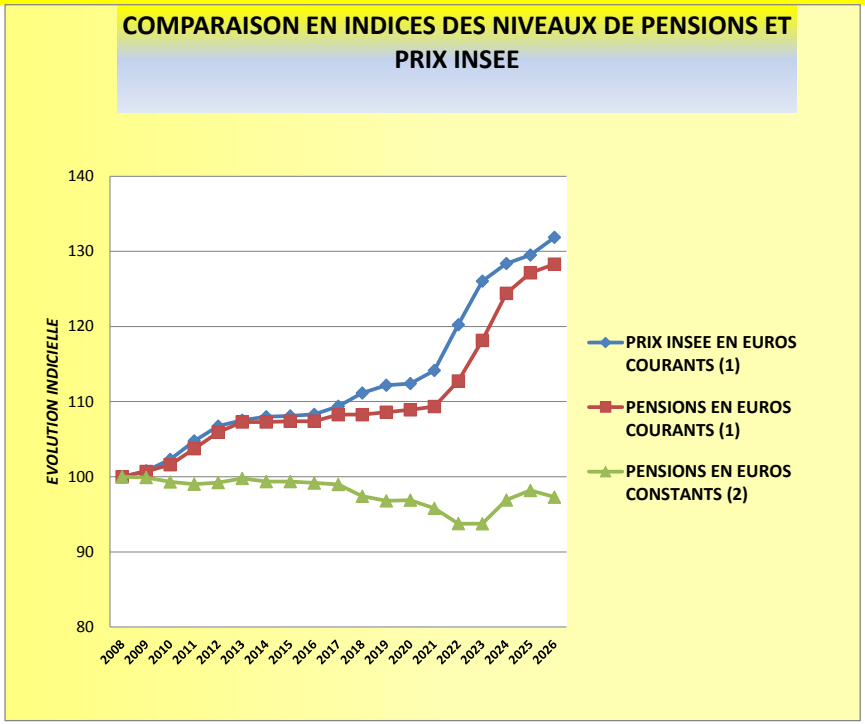
Revalorisation 2026:

➪2026 Au 1er janvier : +0,9%

Revalorisation AGIRC-ARRCO

➪Au 1er nov. 2026 : +1,4%.
➪Après gel x12 mois pour 2025.
Valeur du point 2026: 1,4386

TABLEAU SYNOPTIQUE : *NOUVEAU POINT AU : 13 nov. - PROCHAIN POINT: le 11 dec. 2026.*



I.P.C : point à fin oct. l'inflation mensuelle (m/m-1): +0,4%, publié en glissement annuel (m/m -12): +3,4%, hors tabac .
Fin oct. 2026 : +3,4% d'I.P.C global sur un an, et +1,82% en moyenne annuelle corrigée des 12 derniers mois, hors tabac.

SUIVI : I.P.C.H.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) calculé pour l'Union Européenne sur un an, fin oct. 2026:+3,7%, (2024:+1,8%, 2025:+0,7%).

SUIVI : REAJUSTEMENT ANNUEL DES PENSIONS — **REVALORISATION DES RETRAITES :** ➪ Retraite de base : revalorisation au 1er janvier 2026 : +0,9 %. Pour AGIRC-ARRCO : +1,4% au 1er nov. 2026 pour un an.

C'est l'évolution I.P.C, hors tabac, en moyenne annuelle corrigée qui sert *de base au calcul du réajustement annuel des pensions tous régimes . Calculée du 1er nov. , année précédente (N-1) au 31 oct. , de l'année en cours (N).*
(2017 : +0,92%, 2018 : +1,54%, 2019 : +1,02%, 2020: +0,4%, 2021: +1,06%, 2022: +4,77%, 2023: +5,28%, 2024: +2,24%, 2025: +0,94%, 2026: +1,82%) Conformément à l'article 79 modifié (PLSS 2016) du code de la Sécurité Sociale (article L161-25).

Mais le réajustement n'est pas automatique. Et le gouvernement reste toutefois libre d'accorder des revalorisations exceptionnelles ou au contraire de renoncer à une hausse pour faire des économies.

C'est ce qui a été réalisé pour : 2018, 19, 21 (+0,4% !), 22 . L'augmentation des retraites a été limitée, sans vraiment tenir compte du niveau de l'inflation et des pertes engendrées sur le pouvoir d'achat monétaire !

➪Au 1er janv. 2020: +1% pour les pensions de retraites inférieures à 2000€ brut par mois (1874€ net) et + 0,3% pour les autres, au-delà de 2.014€ brut. En rupture totale d'égalité de traitement entre retraités.
➪Au 1er janvier 2022 : hausse de +1,1%. ➪Plus "une prime inflation" de 100€ en février 2022 pour les retraites inférieures à 2.000€, net par mois pour 12,8 millions de retraités.
➪Au 1/04/2022, augmentation des retraites de 4% pour compenser l'actuel niveau d'inflation, sans attendre le 1er janvier 2023 = *+5,1% au 31/12/22, mais : l'i ncidence PA, sur l'année 2022 : 1,1% X6 + 5,1% X6 /12 = 3,1% de hausse.*
➪Au 1er janvier 2023 : hausse de +0,8%. Après une hausse de 4% reçue par avance au 1er juillet 2022, pour compenser le dérapage de l'inflation. Année : 2023 = +4,8% *(Avec l'avance de 4%, reçue au 1er juillet 2022)* .
➪Au 1er janvier 2024 : hausse de +5,3%. Revalorisation des petites pensions par une hausse du minimum contributif pour 1,7 millions de retraités dont 600.000 au 1er sept. 2023. Le reste fin 2024 pour environ 60€ brut /mois.
➪ Avec la réforme des retraites de 2023 : le réajustement du niveau du MICO (minimum contributif) est indexé sur le SMIC et non sur le niveau des prix (IPC), mesurant l'inflation, mais seulement au moment de la première attribution.
➪1er janvier 2025 : hausse de +2,2%, pour tous les retraités . ➪Pour 2026 : Après vote au Parlement du PLSS : hausse des pensions de base de +0,9%. Avec le gel de l'Argic-ARRCO, hausse : non cadres +0,6% et +0,3% pour les cadres.

COMPARAISON DE L'EVOLUTION DES NIVEAUX PENSION ET PRIX INSEE : — **MESURE DE L'EFFET SUR LE POUVOIR D'ACHAT (PA) :** Base 100 : en 2008 (Année de la réforme).

(1) En valeurs nominales (A PRIX COURANTS) : *Les valeurs nominales s'expriment à prix courants.* (2) L'évolution du pouvoir d'achat global, se mesure en Euros constants. Valeurs nominales corrigées des effets de l'inflation.

Evolution du pouvoir d'achat (PA), par unité de consommation : 2014: +0,4%, 2015: +0,5%, 2016: +1,4%, 2017 : +0,7%, 2018 : +0,7%, 2019 : +1,5%, 2020 : 0%, 2021: +1,9%, 2022: -0,3%, 2023: +0,3%, 2024: +2%, 2025: +0,1%, 2026: -0,6%.

AUGENTATION MOYENNE EN EUROS COURANTS SOURCE : INSEE					*PAR AN*	I.P.C HORS TABAC
2016 à 2025	PENSIONS	AGIRC-ARRCO	INSEE (I.P.C)	SMIC	SALAIRE MOYEN DE BASE NET	
SUR 10 ANS	1,72%	1,39%	1,96%	2,15%	2,43%	

➪ Sur 10 ans, le niveau des pensions, en euros constants, a baissé de 8,1% (DRESS Juillet 2025).
➪ Baisse de 5,5% pour les non cadres et de 9,9% pour les cadres.
➪ *Le seul mode d'indexation des pensions sur l'indice des prix I.P.C, hors tabac, ne garantit plus le maintien du pouvoir d'achat monétaire des retraités.*

PENSIONS AGIRC ET ARRCO : *Ces deux régimes ont fusionné au 1/01/2019.* — Revalorisation retraites complémentaires AGIRC et ARRCO: Au 1er nov. 2026: +1,4%, (2021: +1%, 2022: +5,12%, 2023: +4,9%, 2024: +1,6%, ,2025: gel pour 12 mois.

2016,17, 18: revalorisées au 1er nov. au niveau de l'inflation IPC moins un point . Gel de 12 mois pour 2020. Au 1er nov. De : 2021 : +1% (1,5%-0,5%), 2022 : +5,12%, 2023: +4,9%, 2024: +1,6%, 2025 : Gel X 12 mois, 2026 +1,4%.

RESERVE AGIRC-ARRCO: 2026 : 91 Md€, obligatoire. Car en cas de déficit, les crédits de renflouements ne sont pas autorisés ! Cette réserve a été obtenue grâce aux économies d'une bonne gestion des partenaires sociaux. L'historique ci-dessus, confirme bien les efforts demandés, à la fois aux cotisants actifs et aux augmentations des pensions accordées avec prudence et même parcimonie ! Vouloir ponctionner dans cette réserve serait non productif et frustrant pour les bons gestionnaires !

TAUX DE CSG : Depuis 2020. *Evolue en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) .* Pour 4 taux (2026: +1,8%) 0% si RFR > ou = 1.087€ par mois, (834€ X2 pour un couple). Taux réduit : 3,8%, si RFR < ou = 1.421€ par mois, (1.090€ X2 pour un couple). Taux médian : 6,6% si RFR compris entre 1.422€ et < 2.206€, (1.691,5€ X 2 pour un couple). Taux plein : 8,3% si RFR > ou = à 2.207€ par mois, (1.692€ X2 pour un couple) pour 5,2 millions de retraités concernés.

➪ Pour mémoire : CASA : 0,3%, CRDS : 0,5%, CSG : 8,3% à taux plein. Total des prélèvements sociaux pour les retraités = 9,1% . (10%, pour les actifs)

LE POINT PAR GRANDS SECTEURS ECONOMIQUES : "DES DEPENSES CONTRAINTES" *DE 2016 à 2025.*

➪13% de part en 1960 passe à 30% en 2025 !

➪Le niveau global des dépenses contraintes reste toujours supérieur à celui de l'inflation. *Ce qui contribue à maintenir notre pouvoir d'achat monétaire dans le négatif, malgré un sensible redressement en 2024, 2025 !*

Prix annuels moyens des énergies: + 71% sur 10 ans, soit : +7,1% par an. 2024: +1,2%, 2025: -6,8%, 2026:+24,1%. Selon *l'ONPE, 7 millions de ménages sont en précarité énergétique, dont 55% de seniors de plus de 60 ans.*

➪5,6 millions de faibles revenus (revenu fiscal de référence <5.660€ mini à < 11.000€ maxi, par unité de consommation !), sont concernés par le chèque énergie, depuis 2023, pour un apport global mini de 48€ à un maxi de 277€ prévus en 2025.

➪ Les bénéficiaires du chèque énergie ont bénéficié d'une rallonge de 100€ en 2022. Insuffisant pour l'inflation énergétique connue ! 2023, 2024, 2025, 2026 : *nouveaux chèques énergie ont été redistribués. Pour une moyenne de 128€ par foyer.*

FIOUL DOMESTIQUE : **Sur 10 ans,** augmentation de +90,5%. 2022: +70%, 2025: -0,4%, 2026: +69,9%. En 2018 : la taxe sur le fuel domestique a augmenté de +46%, avec une TVA de 20%. Reste : 3,4 millions d'utilisateurs, résidant surtout en milieu rural.

GAZ RESEAU : **Sur 10 ans** augmentation de **+ 88%, 10,23** ***millions de foyers abonnés (8,1 millions se chauffant au gaz)*** . **Tarification devenue libre. 2024: +5,3%, 2025: -0,7%, 2026: +27,1%. Dont hausse prévue de +6,6%, au 1er nov.**

PROPANE GPL Sur **10 ans**, l'augmentation est de **+ 50%. Or 600 000 ménages se chauffent au propane. 2022 : +16%, 2023 : +7,5%, 2024 : +11%. 2026: +12%.**

ELECTRICITE : Sur **10 ans**, l'augmentation est de **+ 65%.** *(28 millions de consommateurs impactés).* **En 2024: +9,8%, 2025: -14,2%, 2026: +1,4%. Mais augmentation TVA sur abonnement, à prévoir de 5,5% à 20%.**
Hausses prévues afin de pouvoir investir dans le renouvelable (40% d'ici 2030, taxe TICFE x5) et réaliser les investissements nécessaires à la rénovation et l'entretien du réseau et de son parc nucléaire
57 réacteurs nucléaires. EDF **souhaitait** une augmentation de ses tarifs de **+30% de 2012 à 2017**. Sans préjuger des effets de la loi Nome et de la dérégulation du marché sur les prix et la flambée inflationniste .
Origine de l'électricité vendue par EDF 2024 : 87,87% nucléaire, 5,12% renouvelables, 2,12 hydraulique, 4,25% gaz, 0,5% fioul, 0,14% autres fossiles. Facturation 100% = conso. 32%, abonnement 40%, TVA+Taxes : 28%.

CARBURANTS ET LUBRIFIANTS : Sur **10 ans**, l'augmentation moyenne est de **+ 75%. En 2024: -4,8%, 2025: -2,9%, 2026: +38,5%.** Source : INSEE **Les taxes représentent 59% du prix des carburants ! 2025: 67,5 Md€ dont 27,7 Md€ restent à l'Etat.**

CHAUFFAGE AU BOIS : Concerne **8 millions de foyers**. Il est **4 fois moins cher que l'électricité et 2 fois moins cher que le fioul domestique**, pour une émission de CO2 6 fois moins importante. ***Mais génère 46% des particules fines*** **. 2022 à 2024 : +20%**

LES SERVICES : Sur **10 ans**, l'augmentation moyenne est de **+ 19%. Leur augmentation suit sensiblement celle générale de l'I.P.C., mais représentent 33% du panier de l'indice ! 2024: +2,2%, 2025: +2,1%, 2026: +2,6%.**

ALIMENTATION : *Source INSEE (Grande distribution).* ***Sur 10 ans +35%. En 2023: +7,2%, 2024: 0%, 2025: +1,7% , 2026: +1,2% . Hausses provoquées en 2022, 2023, 2026 par mauvaises récoltes + guerres + spéculations (1/3 de l'I.P.C).***

PRODUITS ALIMENTAIRES HORS PRODUITS FRAIS Sur **10 ans**, l'augmentation moyenne est de **+ 37%. Et pour les produits frais : 2020 : +6,2%, 2021: +3,3%, 2022: +9,3%, 2023: +8,8%, 2024: -0,1%, 2025: -0,4%, 2026: +8%.**

PRODUITS MANUFACTURES : Sur **10 ans**, **+5%** pour les produits manufacturés qui représentent **26% du panier de la ménagère** ! **En 2021: +1,2%, 2022: +4,6%, 2023: +1,4%, 2024: -0,4%, 2025: -0,3%, 2026: -0,2%.**

MUTUELLE COMPLEMENTAIRE : ***Source : Mutualité Française (A contrat constant).*** ➪**1,7 millions de retraités ne sont pas couverts par une mutuelle. Surtaxe Covid19 = 1,5 Md€ ont été prélevés sur les Mutuelles !**

MUTUELLES SANTE : **Sur 10 ans, l'augmentation moyenne est de +51%. (2022: +3,4%, 2023: +4,7%, 2024: +8,1%, 2025: +6%, 2026: +4% à +8,5%, gel prévu en 2026, au tarif de 2025 !!). Réforme 100% santé : Incidences environ + 16% !**
A 20 ans, on paie en moyenne 36€/mois pour sa complémentaire. Ce prix augmente pour atteindre 142€ en moyenne à 85 ans. DREES 2025. Taxe TSCA sur les conventions assurances en 2012 + taxe CMU créée en 2009 = +16% !
4% des français, 12% pour les plus pauvres n'ont pas encore, ou plus de couverture complémentaire santé. Acquisition complémentaire santé ACS rendue obligatoire pour les salariés du privé. Devient CSS au 1 nov. 2019
CSS = (fusion CMU-C et ACS, pour 7,39 millions) Plafond revenu pour gratuité: 868€ par mois.➪Extension de la CSS désormais attribuée automatiquement aux bénéficiaires du RSA ou du minimum vieillesse éligibles.
➪**Supprimer les taxes sur les cotisations c'est réduire de près de 16% le coût des mutuelles et donc redonner du pouvoir d'achat pour améliorer l'accès aux soins. Transferts sécu. vers complémentaires 500.000€ en 2023 et 1 Md€ en 2026.**
➪**Aujourd'hui, sur 4,5 Md€ de dépassements d'honoraires, seul 1,5 Md€ est remboursé par les complémentaires ce qui compromet par avance le projet du 100% Sécurisé sociale . (56% des spécialistes exercent en secteur 2, coût: 4,5 Md€) !**

LOGEMENTS : *INSEE (Baux constants, charges courantes).* ►**Le logement, dont les loyers sont d'un niveau estimé à 30% et 35% trop élevé en France , est devenu un accélérateur grave d'inégalités et de pauvreté.**

➪ **Pour une période de 5 ans, jusqu'en 2026 : le propriétaire ne peut dépasser de 20% maximum le loyer médian indiqué par un observatoire local. (Paris, Grenoble, Lyon, Villeurbanne, Montpellier et l'agglomération bordelaise).**
➪ ***Mais en 2024, à Paris, 30% des loyers sont non-conformes à l'encadrement des loyers et 28% sur le plan national. Soit un dépassement mensuel de 251 € à Paris, contre 194€ en région.***
Alors que les salaires et les retraites ont plutôt tendance à stagner, la multiplication des locations en meublées et en touristiques Airbnb font flamber les prix des loyers et grimper les prix de l'immobilier !
L'organisme paritaire Action Logement (ex 1% Logement) va investir 9 milliards d'euros dans le cadre d'un plan *«qui se veut une réponse concrète aux questions de pouvoir d'achat pour les salariés et retraités les plus modestes»*

LOYERS LOGEMENTS SOCIAUX : **Sur 10 ans augmentation de +26% dont une taxe au titre de prélèvement d'Etat pour subventionner un aide nouvelle à la construction. Record 2024: 2,7 millions de ménages en attente de logements sociaux !**
➪ ***Selon la Banque des territoires et CDC Habitat Social (numéro 1, en logements sociaux) : 56,5 Md€ vont être consacrés au financement de 351.000 logements sociaux et intermédiaires d'ici 2028.***

LOYERS LOGEMENTS DU PRIVE : **Sur 10 ans: augmentation moyenne, charges incluses, sur l'ensemble du territoire : + 29% . Hausses moyennes en 2023 : +3,5%, 2024: +2%, 2025: +1%.**
5 millions de personnes vivent dans un logement sur-occupé et ***4,2 millions de personnes restent mal logées ou privées de domicile*** **, tandis que 14,6 millions voient leur situation fragilisée par la crise du logement. Plus d'un cinquième de la population. est donc concerné par un problème de logement dans notre pays. En 2024 : en France, 38,2 millions de logements, dont 31,4 millions de résidences principales, 3,7 millions résidences secondaires, 10,4 millions de locataires, soit 39,9% des ménages.**
685.000 personnes n'ont pas de domicile personnel, + de 350.000 vivent dans une habitation dite "de fortune" ou SDF, dont 31.000 enfants. 27.000 personnes vivent dans la rue. 10% des SDF sont diplômés d'études supérieures !
En 2016 : 501 SDF sont décédés dans la rue dont 46 femmes et 11 enfants, dans la plus parfaite indifférence. En 2018: 621, 2019: 597, 2020: 604, 2021: 719, 2022: 638, 2023: 826, 2024: 912, 2025: 929 (âge moyen : 47,7 ans) !
➪**Deux SDF sur cinq sont des femmes et en 10 ans le nombre des femmes SDF a augmenté de +40% ! Plus de 8300 personnes refoulés chaque soir au 115, faute d'hébergements, dont 2800 enfants !**
➪***"Le taux net, moyen d'effort (loyer + charges - allocation logement) atteint 55,9% pour les plus pauvres . Le logement est donc devenu un accélérateur d'inégalités ." (Source: Fondation FLD).***
➪**En 2024 : 24556 ménages, soit prés de 50000 personnes ont été expulsées de leur logement pour impayés locatifs (+29% !). En 2020, effet Covid 19 : 100 millions € de loyers HLM impayés. Suite à pertes d'emplois ou de salaires.**
➪**La part effective du loyer dans les dépenses représente 35% à 55% du revenu pour 1 locataire sur 2, réduisant de ce fait fortement la part allouée à la consommation. Un moratoire sur la hausse des prix des loyers s'impose d'urgence !!**
➪**Mais un moratoire ne peut fonctionner que s'il s'inscrit dans un plan plus général d'aides à la construction sociale ou privée, puis de garanties réciproques des contrats entre locataires et propriétaires, protégeant en particulier les petits propriétaires.**

Indice de référence des loyers (I.R.L) au 15/10/2026: +1,57% pour 2026 (2023: +3,5%, 2024: +1,82%, 2025: +0,79%). ➪D'octobre 2022 jusqu'en juillet 2023 blocage de l'inflation des loyers à +3,5%.

PRIX DES LOGEMENTS NEUFS ET ANCIENS : **Sur 10 ans, l'augmentation moyenne, échelon national est de + 30%** ***(mais +54% à Paris), tous logements confondus . Tendance en légère hausse (+1,4%) actuellement.***
➪**Construction de** ***logements : La loi Pinel et prêts de crédits à des taux avantageux ont contribué à la mise en chantiers de logements en 2017: +15,7%, au plus haut depuis 2011 et fléchissement en 2018. Puis faible hausse en 2019: +1,3%.***
En 2020: Covid 19 provoque une chute des constructions de logements de 6,9%. Rattrapage en 2021: +18,9%, 2022: +3,1% , 2023: -2,6% pour cause d'inflation ! ➪**Le taux de propriétaires est passé à 58% en 2024, 73% chez les retraités.**
Indices des logements neufs et anciens : au 18/09/2026, 2026: -0,8%, 2022: +4,9%, 2023: -1,7%, 2024: -1,9%, 2025: +1%. ***2026 T2 : Les prix des logements neufs sur un an, 0% et les logements anciens -0,8%. (En données CVS).***

Indice du coût de la construction (I.C.C) au 23/09/2026 :T2 2026: +0,81% sur un an (2022: +8,8%, 2023: +5,36%, 2024: -2,50%, 2025: -2,37%). ***15,6% des appartements et maisons sont des passoires thermiques ! (5,9 millions)***
➪ **Crise dans le bâtiment: 2025: 381.486 logements construits au lieu de 500.000 attendus. Besoins attendus: 400.000/an d'ici 2030. Si rien n'est fait d'ici 2026, risque de 100.000 chômeurs en plus, en fin d'année.**

PRIX DE L'EAU : **Sur 10 ans, l'augmentation moyenne nationale est de +12% à +37%, 4,69€ le m3 (2,32€ pour l'eau potable et 2,37€ pour l'assainissement).** ***(Prix du m3 en 2025 en IDF : 5,20€, +29% sur 10 ans en IDF).***

TAXE FONCIERE : **Source : UNPI : En moyenne nationale, la taxe foncière ne cesse de monter pour atteindre +37,3% sur 10 ans ! Cet impôt pèse de plus en plus sur le budget des ménages propriétaires.**
TAXE D'HABITATION : **Exonération complète à partir de 2023, sauf pour les résidences secondaires.**

ASSURANCES AUTOMOBILES : **Sur 10 ans, l'augmentation moyenne est de + 26%.** ***2019 : +1,2%, 2020 : +0,5%, 2021: +0,5%, 2022: +1%, 2023 : +2,5%, 2024 : + 5%, 2025 : +6%, 2026 : +7%.***

ASSURANCES MULTIRISQUES HABITATION : **Sur 10 ans, l'augmentation moyenne est de + 77%.** ***2021: +2,7%, 2022: +3%, 2023: +5%, 2024: +7,2%, 2025: + 10%, 2026 : +13% . Surprime fond catastrophes naturelles de 12% à 20%.***

Taxe FGTI (Fond de garantie pour les victimes du terrorisme) : ***La taxe du FGTI (fond de garantie qui indemnise les victimes du terrorisme passe de 5,90€ à 6,50€ par contrat, au 1er juillet 2024. (80 millions de contrats d'assurance concernés).***

LES CHIFFRES CLES DU MONDE DES RETRAITES :

Sources : L'INSEE; l'OFCE, la DRESS, la DARES, le COR, la CARAC, la CNSA, la CFR, l'IRES, Eurostat.

UN BUDGET : En 2025 Le budget consacré aux retraites (régimes obligatoires de base, plus les complémentaires et les supplémentaires).

- ⇨ **406,9 Md€ (milliards d'Euros, en 2025).** 13,6% du P.I.B de 2.993,5 Md€ de 2025. majorations sociales incluses Budget de la sécurité sociale: 684,2 Md€ en 2026.
- ⇨ Si les pensions brutes correspondent à 13,6% du PIB, lorsqu'on retire les contributions des retraités aux dépenses sociales (CSG, CRDS, CASA, 1% sur assurance maladie pour les retraites complémentaires).
- ⇨ ***Alors, la part des pensions nettes dans le PIB correspond seulement à 12,4% du PIB.*** ⇨ *Il est finalement peu supérieur en France par rapport à la moyenne européenne : 11,9% du P.I.B.*
- ⇨ Alimenté par : 66,5% des cotisations des actifs et 33,5% par impôts, taxes, transferts, contributions Etat et la *CSG, dont celle des retraités (8,3%). Les retraités contribuent au financement pour 29 Md€.*
- ⇨ Population active : 31,4 millions, (privé : 21,9, public : 6, emploi non salarié : 3,5) (INSEE). PIB 2025 : 2.993,5 Md€ Dette publique 2026 : 3.595,5 Md€ 119% du PIB
- ⇨ Taux endettement/PIB: Grèce: 153,6%, Ital: 135,3%, Fr.: 119,0%, Belg.: 104,7%, Esp.: 101,8%, Z.Euro: 81%, Portu.: 81%, All.:62,5%, P.Bas: 43,3%, Lux.: 26,3%, US: 123%. GB: 101%, Suisse: 36,7%, Japon: 250%.

CSG Contrairement aux salariés, la CSG se calcule sur 100% des revenus du foyer pour les retraités ! *Elle n'est pas compensée, comme pour les salariés, par la suppression des cotisations chômages et maladie.*

De plus, cette CSG est instaurée sur le brut ! Sur le net, *c'est à dire le réellement perçu*, une hausse de +1,8% est en fait de +1,94% pour le régime de base et +2% pour les complémentaires ! (Induisant une perte plus importante).

La hausse de la CSG qui touche aussi bien les salaires, pensions, que les plus-values immobilières, les contrats d'assurance vie ou la quasi-totalité des placements d'épargne, sauf livret A, touche aussi, au même taux les retraites complémentaires Agirc- Arrco, Ircantec, RCI, RCO …, hormis l'ASPA (allocation minimum vieillesse). CASA : 3,48 Md€ en 2025, taux : 0,3%

⇨ CSG en 2025 = 157 Md€, CRDS en 2025 = 9 Md€ (Contribution au remboursement de la dette sociale). FRR (Fonds de Réserve des Retraites) 20,7 Md€ + Réserves des autres caisses = 213,8 Md€ en 2025. *Mais déficit géré CADES: 136 Md€*

⇨ **CRDS : La contribution au remboursement de la dette sociale qui frappe tous les revenus, aurait dû disparaître en 2024. Elle est finalement prolongée jusqu'en 2042, avec toujours le même taux : 0,5%.**

⇨ Pour mémoire en 2025: La CSG est la deuxième contribution aux recettes de l'Etat, après la TVA : 211,7 Md€, Impôts sur revenus : 95 Md€, Impôts sociétés : 62 Md€, TICPE : 27,7 Md€, Divers : 56,6Md€. Total : 610 Md€.

Bascule cotisation CSG : l'objectif actuel est de ne plus financer les assurances chômage et maladie que par les seuls revenus du travail mais par l'ensemble des revenus : travail, capital et retraites.

CALCUL IMPOTS RETRAITES Montant brut - COTAM cotisation d'assurance maladie(3,2%) et après abattement 10% (déduction limitée à 4.399€, par foyer fiscal). Barème ci-après de la retenue à la source.

⇨ 0% pour la fraction de la rémunération de moins de 1.402€ par mois, 12% pour la fraction des revenus comprise entre 1402€ et 4.066€ par mois, 20% au-delà de 4.066€ par mois.

PENSIONS: ⇨ **Des pensions de droits directs 89% du budget pour 14,6 millions de retraités et des pensions de droits dérivés (réversions) 11% du budget, pour 4,4 millions de retraités (87% de femmes).**

⇨ Le montant mensuel moyen de la pension des **nouveaux** retraités est de : 1.637€ Brut tous régimes confondus. Hommes : 2.090€ Femmes : 1.310€ *Carrière complète, majoration enfant comprise.*

⇨ **Le montant mensuel moyen de la pension des retraités est de (-9,1%)** 1.488€ Net, tous régimes confondus. ⇨ Age effectif de départ en retraite 2025 : 63,6 ans, hommes : 63,3 ans et femmes : 63,8 ans.

COMPARAISON AGE DE DEPART EN RETRAITE en 2025: âge effectif (E) / *âge légal (L)* : Fr. E: 63,6, *L: 64, 67,70 ans* , All. E: 64,1, *L: 65, 67 ans* , Belg. E: 61,5, *L: 65, 67 ans* , Ita. E: 64, *L: 67 ans* , Esp. E: 62,7 , *L: 65 ans* , Danemark: E: 65, L: 67, 70 ans.

CNAV : 2025 : 15,567 millions de retraités. Droit direct : 14 millions de retraités, dont 7,5 millions de femmes.. Réversion : 3 millions de retraités, dont 2,6 millions de femmes (86,6%).

⇨ Le montant mensuel moyen de la pension des retraités **CNAV** est de : Ensemble : 1.291€ Pour 6,6 millions de retraités. *Carrière complète, majoration enfant comprise. Sinon le montant global moyen est de 866€ (H: 982€, F: 815€).*

⇨ Le montant mensuel moyen de la pension des retraités **CNAV** est de : Hommes : 1.377€ Femmes : 1.202€ Pour carrière complète, majoration enfant comprise.

CNAV : Taux maximum de liquidation de la retraite du régime de base à taux plein fixé à 50% du salaire annuel moyen. Ramené au plafond de la Sécurité sociale: 2.002,50€/mois au 1/1/2026. Automatiquement accordé pour une carrière complète.

⇨ VALIDATION : *Il faut avoir cotisé sur la base d'un revenu mensuel de* 150 fois le montant du SMIC horaire *pour pouvoir valider un trimestre.* ⇨ Le plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) passe à 4.005€ par mois au 1/1/2026.

⇨ MINIMUM CONTRIBUTIF (MICO), 4,6 millions de retraités. Plafond: 1.410,89€ au 1/01/26, pour une carrière complète. (Minimum légal à taux pleins avec 120 trimestres cotisés = 903,93€ brut/mois, moins de 120 trimestres = 756,29€ brut/mois.)

TAUX DE REMPLACEMENT Taux à la liquidation/12 derniers salaires : 1940 = 71%, 1949 = 72,2%, 1965 = 76,8%, 1980 = 68,9%, 2024 = 66,6%, 2050=64,4% . Faut-il considérer que la retraite par répartition ne serait plus devenue qu'un simple étage, d'un dispositif public qu'il faudrait compléter demain par des plans d'épargnes retraites individuelles privés, *réservés à ceux qui le peuvent* , ou bien les rendre obligatoires, pour ne pas devenir un facteur d'inégalités ?

⇨ Mais, si l'épargne individuelle permettrait de consolider le système par répartition, y compris en régime additionnel pour la fonction publique (Préfon). C'est bien notre système par répartition qui est en jeu et non la capitalisation !!

⇨ ***Le système actuel de retraite permet de servir des pensions avec un taux de remplacement moyen identique entre les salariés du secteur privé et du secteur public, à carrière égale.***

NOMBRE DE RETRAITES : NOMBRE DE RETRAITES : 18 millions. POPULATION FRANCAISE : 69,08 millions ⇨ 4 retraités sur 10 ont désormais + de 75 ans.

⇨ *Le nombre des retraités se situerait autour de 19 millions d'ici 2040.* ⇨*En 2002 : on comptait 2,1 actifs pour 1 retraité, 1,7 en 2020, 1,6 en 2030, 1,5 en 2040, 1,3 en 2070, contre 4,69 en 1960. Taux de fécondité 2025: 1,56.*

⇨ *Espérance de vie INSEE, 2026 : F: 85,9 ans, H: 80,4 ans. En 2050 : F: 91 ans, H: 84,3 ans. Espérance de vie en bonne santé, en 2026 : F: 64,1 ans, H: 63,7 ans. INSEE en 2070 : les + de 65 ans passeront de 21% à 29%.*

⇨ *13% d'écart d'espérance de vie entre pauvres et riches. A 64 ans 1/3 des plus pauvres assurant les travaux les plus pénibles sont déjà décédés ! Il faut revenir sur l'âge de départ en retraite en tenant compte de la pénibilité.*

⇨ 18 millions de retraités (tous régimes confondus)	(1,2 millions vivent à l'étranger)	Répartition, issue de : 75% privé, 15% public, 10% indépendants.	AGIRC-ARRCO = 13,967 millions de retraités.
⇨ ASPA Ex. minimum vieillesse 652.000 + ASV 102.000.	754.000	ASPA : 1.043,59€ /mois au 1er janvier 2026, (1.620,18€ pour un couple).	Réserves AGIRC ARRCO : 91 Md€ en 2026
⇨ Moins de 1.200€ par mois	6,8 millions	Selon le COR, 25 % des retraités ont une pension inférieure à 800 euros par mois (4,5 millions de retraités).	
⇨ De 1.200€ à < 2.000€ par mois	6,1 millions	⇨ 5,7 millions, soit 1/3 des retraités perçoivent une pension inférieure à 1.000€ brut par mois, dont 3/4 sont des femmes.	
⇨ De > à 2.000€ et < 3000€ par mois.	3,7 millions	⇨43% des retraités (7,74 millions) touchent moins de 1.500€ par mois et 71,7% des retraités (12,9 millions) moins de 2.000€.	
⇨ > à 3.000€ par mois	1,4 million	⇨ *1 million de retraités (moins de 6% des retraités ont plus de 3.000€ de revenus mensuels, par unité de consommation).*	
TOTAL :	18 millions	*Estimation 2024 : 5,8 millions de couples retraités, 4,4 millions de veuves ou veufs, 2 millions de célibataires.*	

⇨ 4,4 millions de personnes perçoivent une pension de réversion, dont 87% sont des femmes. ⇨1,1 millions de retraités, (99% des veuves) ne perçoivent pour pension que leur pension de réversion.

CNAV : Le montant mensuel moyen de la pension de réversion des retraités CNAV est de : **406€ pour les femmes et de 274€ pour les hommes.**

REVERSION REGIME GENERAL: Plafond de ressources pour personne seule : 54%. Limitée à 2080 fois le Smic horaire. La pension de reversion AGIRC ARRCO est reversée sans conditions de ressources. Mais ne pas être remarié(e).

⇨ **Les seniors et retraités représentent 5,7 millions (8,5% de la population française) vivant sous le seuil de pauvreté (de: 1.337€, 60% du revenu médian, ou 1114€, 50% du revenu médian).**

⇨ *1,4 millions des seniors (de 53 à 69 ans) n'ont ni emploi, ni retraite, ou sont attentes d'ouvertures des droits et 4,4 millions des retraités vivent sous le seuil de pauvreté relative de 1.337€ par mois.*

⇨ *On devient riche en France (7,5% de la population), à partir de : 4.456€ par mois pour une personne seule, 6.438€ pour un couple et 10.730€ pour une famille avec deux enfants. (Observatoire des inégalités).*

⇨ ***En 2025 : le niveau de vie mensuel moyen d'un retraité (65 à 74 ans et +) tous revenus confondus est de 1.992€, contre 2.054€ pour un actif en emploi (18 à 64 ans). Observatoire des Inégalités.***

⇨ Il faudrait 1.836€ net par mois pour vivre, *à peu prés,* décemment en France en 2023 (DRESS) et 2.165€ /mois pour les plus de 85 ans / à leurs charges ! ⇨ Revenu médian en 2026 : 2.228€

➪ LES RETRAITES UNE RICHESSE OU UN COUT ?

Non le retraité n'est pas une charge et ne doit pas être une variable d'ajustement !

➪ ***La pension de retraite est un droit acquis par le salarié et non une prestation sociale.***

DES ECONOMIES POUR LA COLLECTIVITE : ➪ ***Des transferts qui contribuent au renforcement de la cohésion nationale. "Plutôt que des nantis, des piliers sur lesquels peut s'appuyer le reste de la société."***

➪ ***"Les retraités sont des acteurs économiques et sociaux très engagés, dans les associations humanitaires, dans les mairies et plus généralement dans le monde militant avec un rôle important***

➪ ***au sein de la famille ."*** **Les 13,6% du P.I.B du budget retraités sont redistribués sur l'ensemble de la société, et ces transferts contribuent au renforcement de la cohésion nationale.**

L'aide financière des séniors couvre 26% de la population. Les 18-25 ans en recherche d'emploi, reçoivent directement leurs aides. Aides : aux études, aux logements, aux règlements des loyers, aides à l'achat et à l'entretien de leurs automobiles.

RETRAITES ET BENEVOLAT : **➪En France, près de 22 millions de personnes sont bénévoles. Un bénévole sur trois est retraité. 7,3 millions sont investis dans de multiples activités bénévoles, à 80% dans le caritatif et comme aidants, auprès de proches en perte d'autonomie (4,3 millions de séniors sont aidants de proches). 10% assurent gratuitement plus de 20 heures de garde de leurs petits enfants par semaine et plus de 22 journées de vacances.**

➪ 16% des retraités participent aux dépenses des enfants, petits enfants pour 291€ par mois, 3.492€ par an (hors cadeaux ponctuels et de noël) selon une étude de 2024 de Silver Alliance et CSA Research.

➪Plus du tiers des élus communaux ont plus de 60 ans ! **(65,2% des maires et 39,4% des conseillers municipaux). Fondations, associations, caritatif, mutuelles, coopératives sociales, syndicats, clubs sportifs, etc.**

Le bénévolat des retraités est créateur d'emplois et représente entre 0,4% et 0,8% du PIB. Mais 30 à 40% du volume horaire total du bénévolat de la France. 48% des associations sont présidées par un retraité.

LA PLACE DES RETRAITES : ***18 millions de retraités. Les retraités*** **représentent 35,7% des 50,4 millions des inscrits sur listes électorales.** ***Un chiffre suffisant pour faire basculer une élection*** **!**

Si leur nombre est suffisant pour influencer les choix politiques. Plus de solidarité entre les retraités serait donc souhaitable si ces derniers veulent participer aux décisions économiques du moment les concernant plutôt que de les subir !

➪En 2022 : 39 % des plus de 65 ans ont voté Macron au 2ème tour de la présidentielle. Et c'est aussi la tranche d'âge qui s'abstient le moins : 15% d'entre eux ne se sont pas déplacés.

➪ Elections législatives 2024: 66,7% de votants mais 79% chez les retraités. Pour les européennes 2024 : 51,49% de votants et 61% chez les retraités. En 2019 : 50,12% de votants, avec 62% chez les 60-69 ans et 65% chez les 70 ans et plus !

➪ Aux dernières élections municipales 2026 les + de 70 ans représentent 74% des votants ! Idem pour les dernières élections départementales et régionales, 47% de participants pour les 65 ans et plus et 58% pour les 70 ans et plus !

LA SYLVER ECONOMIE : **Désigne l'ensemble des activités économiques liées aux personnes âgées. La France compte 18,1 millions de plus de 60 ans. Ils seront 24 millions en 2050. En 2035, 1 français sur 3 aura plus de 60 ans. Mais le vieillissement de la population ne doit pas être perçu comme une charge , mais comme une réelle opportunité porteuse de croissance et d'emplois en France. Pour les entreprises, elle contribue à hauteur de 14% de la consommation. 10 % d'emplois non délocalisables, 570.000 travailleurs à domicile,** ***(350 000 créations nettes d'emplois attendues d'ici 2030 qui devrait représenter 130 milliards de chiffres d'affaires : essentiellement dans le domaine de l'aide à la personne !).***

➪ Selon l'INSEE, en 2060 : 2,8 millions de plus de 60 ans seront en perte d'autonomie, contre 1,3 millions en 2025. Il faudrait 50% de plus d'EHPAD d'ici 2060 !

➪ En 2050, les EHPAD ne seraient plus en mesure d'accueillir des personnes âgées autonomes. Et 85% des résidents seraient en situation de perte d'autonomie sévère contre 59% aujourd'hui. DRESS 2026.

EHPAD : En 2024 : 7.443 EHPAD, 615.315 lits. 15 groupes représentent 15% des lits. (Clariane ex Korian, Emeis ex Orpéa, DomusVi, Colisée 12,3% des places disponibles) . Etablissements : 51% publics, 29% privés non lucratifs, 20 % privés commerciaux. ➪540.000 salariés. Prix médian : 2.004€/mois. Coûts moyen : 2.600€/ mois et reste à charge 1.900€/mois. Age moyen : 85 ans et 9 mois. Constat alarmant : le contrôle des ARS (Agence Régionale de Santé) est défectueux. La Cour des Comptes suggère de redéfinir le modèle d'organisations des EHPAD, dénonçant le manque de personnel, la vétusté des locaux, l'isolement des structures, les tarifs fixés par les pouvoirs publics. Le contrôle financier des EHPAD.

5éme BRANCHE : La loi "grand âge" très attendue : la 5éme Branche de la Sécurité Sociale "des personnes dépendantes", mise en fonction depuis le 1er janv. 2022, gérée par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) devraient pouvoir renforcer les politiques transversales : handicap et grand âge. Budget 2025: 42 Md€ (CASA 3%)+(CSA 0,3% employeur+ journée solidarité= 6%)+(1,93% de la CSG)+(1% Ségur).

➪Nécessité d'une loi réorganisant fondamentalement les EHPAD et la prise en charge de la perte d'autonomie et du maintien à domicile. Fortes augmentations du nombre de soignants, de leurs formations, du réajustement à la hausse de leurs salaires. Mise en place de contrôles indépendants et d'indicateurs de qualité, renforcement du rôle des Conseils de Vie Social (COS). ***Le grand âge ne doit pas être bradé au secteur privé !***

➪Danger : un décret du 1er janvier autorise les EHPAD publics et associatifs à augmenter plus facilement leurs prix pour les personnes les plus aisées. Appliqué : à terme, ce serait une sélection par les revenus !

BAISSE D'ACTIVITE ET INFLATION : ➪ Vecteurs de pauvreté qui accentuent le facteur d'inégalité. ***La situation se tend pour les populations les plus fragiles, en décrochage et en état de vulnérabilité (double peine) !***

Etudiants, intérimaires, chômeurs, auto-entrepreneurs, artisans, saisonniers, intermittents du spectacle, CDD non renouvelés, embauches reportées, travailleurs non déclarés, seniors, retraités... Selon les associations caritatives, la crise sanitaire a fait basculer dans la pauvreté un million de Français, qui s'ajoutent ainsi aux 9,8 millions de personnes vivant déjà au-dessous du seuil de pauvreté monétaire de 1.288€ par mois et par unité de consommation, il concerne 15,4 % des ménages, selon l'Insee, 16,6% en Europe. La précarité alimentaire concernerait 6 à 7 millions de personnes. Deux millions de français, en grande pauvreté doivent vivre avec 960€ par mois.

➪Une fois de plus, se sont les Séniors et retraités qui viennent au secours des membres de leur famille en difficultés. Si 78% du noyau familial ont déjà aidé financièrement un ou plusieurs membres de leur famille,

➪ A 80% cette aide émane des séniors et retraités ! Pour un financement moyen d'aide évalué en 2024 entre 1500€, 1800€ et 3500€ par an.

➪ Un français sur six ne mange pas à sa faim aujourd'hui, selon le CREDOC.

➪ 930€/an d'aide pour un revenu de moins de 1.500€ par mois, 1.400€/an d'aide pour un revenu de 1.500€ à 3.000€ par mois et 2.700€/an d'aide pour un revenu de plus de 3.000€ par mois.

➪ L'effet Covid 19 et les départs plus tardifs en retraite influencent à la baisse les chiffres du bénévolat des séniors. A l'inverse ceux des moins de 50 ans augmentent fortement, et c'est une bonne nouvelle !

➪ Mais les plus de 65 ans restent majoritaires dans le social et le caritatif à 80% ➪ 40% des 75000 bénévoles des Restaurants du cœur ont plus de 70 ans !

➪ Les dons des seniors représentent également la plus grosse participation ! 54 % et 35% des ménages.

➪La reprise de la hausse du chômage +8,1%, plombe l'espoir de la baisse amorcée pour les jeunes. A suivre attentivement, car compte tenu de la hausse du temps partiel imposé (17,4%), des CDD et du travail des intérimaires, ils sont concernés en premier, en cas de baisse durable de l'activité . Enfin, le chômage des 55-64 ans et plus, reste encore préoccupant en France : 5,5% actuellement, 17éme rang en Europe.

➪ Le taux d'emploi des 55-64 ans est de 61,8%, en 2026, contre 65,2% en Europe ➪ 5,5% sont au chômage (DARES) . **Mettre en place une politique de plein emploi en faveur des séniors est devenue indispensable !**

1. Priorité absolue à la sécurité sanitaire.
2. Nécessité de reconnaître les travailleurs et agents publics de première et deuxième lignes.
3. Renforcer l'État stratège dans une Europe stratège.
4. Impulser un plan de relance, d'investissement et de formation français et européen.
5. Changer enfin de logiciel pour une vraie transition écologique, technologique et sociale.
6. Installer de nouveaux rapports au travail.
7. Renforcer la démocratie face au péril autoritaire.
8. Redonner une place aux partenaires sociaux et au dialogue social sincère.

Laurent Escure, Secrétaire Général de l'UNSA

Pour mémoire :	**Par mois**	**INSEE**	**2026**
SMIC net 2026 (35h) :	**1.501,6€**	**12,50€ Brut/h**	**01/12/26**
2,2 millions de salariés (12,4%) 2026: +5,19%, fin 2024: +3,11%			
Salaire moyen net :	**2.735€**	**(1.519€ 10% les - payés)**	
2021: +2,5%, 2022: +2,9%, 2023: +4,6%, 2024: +3,4%, 2025: +2%.			
Salaire médian net :	**2.378€**	**2.079€ F, 2.247€ H**	
RSA: 1er avril 2026	**652,34 €**		
Couple :	**978,51€ , 1.369,92€ + 2 enfants**		